

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 février 2024 à 18h30 sous la présidence de monsieur le Maire.

Etaient présents : Frank Gaultier, Nicole Mougel, Renée Laurent, Dominique Marie, Bernard Lebreton, Carole Blondel, Pascal Bohin, Philippe Thouin, Didier Tirard, Stéphanie Benoît, Marie Duteil, Denis Waeyaert et Naty Mathias

Deux administrés ont assisté aux Conseil Municipal.

Secrétaire de séance : Dominique MARIE

### **Ordre du jour**

1. Visite de l'église avec les Ets Levitre pour un essai d'éclairage afin de valider l'effet produit. Le devis de 15 396 euros datant de novembre 2023 sera soumis au vote lors du prochain conseil consacré au budget.
2. Modification des conditions de la vente d'herbe sur pied saison 2024.

Les parcelles sont proposées du 13 février au 08 mars 2024 et la mise à disposition courra du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre 2024. Accepté à l'unanimité.

3. Devis Ets Porte : pose d'armoires de commande d'éclairage public. Délibération d'ouverture de crédit avant le budget. Un devis de 1080 euros porte sur la pose et la fourniture d'horloges dans les armoires électriques situées dans le Bourg et rue des Anémones. Ce devis a été signé le 16 janvier 2024. A mettre sur le Compte n°21538 réseau d'investissement

4. Etude d'une convention « fourrière » avec la ville de L'Aigle. Un rapprochement avec Mme Micard de Saint-Nicolas de Sommaire est évoqué et la question sera débattue lors d'un prochain conseil.

### **Informations de monsieur le Maire**

1. Même si le locataire de la Salle des fêtes peut retirer les clés dès le vendredi matin, son assurance n'entre en jeu qu'à partir du samedi matin.
2. Notre RPI perd un poste d'enseignant à la rentrée prochaine. M. Gaultier et Mme Mougel ont rencontré M. Sellier président de la CDC et Mme V. Heulleux vice-présidente du scolaire ainsi que G. Martel maire de St Symphorien des Bruyères pour évoquer ce sujet inquiétant. Les écoles à deux classes sont en danger et la CDC affirme clairement son refus de toutes les fermetures de classe sur son territoire.
3. Le tri à la source des bio-déchets aurait dû entrer en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.
4. Le père Stéphane aimerait connaître le planning d'occupation de notre église avant le 15 mars. Les messes ne pourront y être célébrées que le samedi à 18 heures.
5. Notre employé communal a suivi une formation de Sensibilisation du travail en hauteur et au port du harnais le 09 février et deux autres formations suivront à Caen les 19 et 20 février 2024 (monter, utiliser un échafaudage fixe) Du matériel de sécurité lui a été acheté. La location ou l'achat d'un échafaudage roulant serait envisageable car il présente moins de contraintes qu'un échafaudage fixe.
6. Un calendrier des tours de garde sera proposé sous peu aux élus dans la perspective des Elections européennes du 09 juin prochain.
7. Un courrier de la société Orange nous informe de la prochaine fermeture du réseau cuivre à partir du 31 janvier 2026. Une réunion d'information sera proposée aux habitants.
8. Une facture manuelle du Minnerai de la Selle remis à M. Le Maire pour la location d'une mini-pelle ne convient pas au Trésor Public. Il faut donc annuler la facture du 8/01/2024 d'un montant de 240.00 euros. La nouvelle facture a été remplacée par une autre du même montant le 28/01/2024.
9. La Municipalité adressera par voie de presse une réponse à un administré qui a remis en cause le PLUI et la Commune dans le journal local.
10. Un autre administré a adressé un courriel à la commune pour regretter que les habitants n'aient pas été convoqués à une réunion de concertation autour du PLUI. Ces réunions qui ont eu lieu à la CDC ne sont pas du ressort de la commune. L'enquête publique n'est pas encore ouverte.
11. Le PC S de la commune, intégré à celui de la CDC, a été envoyé en préfecture. Des modifications seront apportées afin de suivre les décisions du CM du 1<sup>er</sup> Mars 2021.

12. Un agriculteur a fait du feu au carrefour du bourg le 1 Février 2024. M. le Maire est intervenu. Après vérification auprès de la gendarmerie aucune autorisation ne lui a été accordée. M. Le Maire lui a demandé d'éteindre son feu. Cet agriculteur ne comprend pas pourquoi un autre agriculteur de la commune a le droit de brûler. Interpellation de Mr Gerard LHOTELIER qui prétend que des brûlages avec odeurs nauséabondes ont rendu quelques-unes de ses bêtes malades. Un courrier sera adressé à tous les exploitants agricoles afin de leur rappeler les règles de brûlage.

13. Le 7 février 2024 : F. Gaultier, R. Laurent, B. Lebreton et J. Ory de la CDC service voirie sont allés au chemin de Raveton pour constater les doléances d'un propriétaire concernant les eaux pluviales.

14. La commission « cimetière » se réunira le 11 mars à 18h30 et la commission « patrimoine » le 18 mars à la même heure.

### **Questions diverses**

1. Renée LAURENT nous informe que notre demande de DETR, portant sur les travaux de la cuisine, est en cours d'instruction à la Sous-Préfecture. Un chèque de 54 € a été versé sur le compte de la mairie, cela correspond à la somme payée par les gens n'habitant pas la commune et ayant participé à la cérémonie des vœux du Maire (de la galette). Le concert de la chorale Atout-Choeurs se déroulera dans l'église le 23 mars prochain à 20h30. La Municipalité versera 200 € à l'Association (facture), somme à laquelle il faudra ajouter les frais de SACEM. Un « chapeau » à la fin du spectacle pourrait permettre de financer, en partie, le retour de la statue de Saint Martin dans la niche au-dessus du porche de notre église. Elle a fait le bilan de la politique de stérilisation des chats sur notre commune dont elle assure le suivi. Elle rappelle que les collectivités ont l'obligation de procéder à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien, vivant dans des lieux publics de la commune afin de faire procéder à leur stérilisation et identification. Les animaux doivent être relâchés sur leur lieu de vie après stérilisation conformément à l'article L.211-27 du CRPM. Elle informe qu'en 2021, la municipalité a pris en charge la stérilisation de 11 chats. De 2022 à 2023, le soutien financier de l'association Brigitte Bardot et des tarifs préférentiels de la clinique vétérinaire VET'SANTE ont permis à la Municipalité de castrer ou stériliser 8 chats, les deux dernières chattes ont été stérilisées, au Mesnil et à Boni. Elle rappelle que l'aide attribuée à la municipalité par la fondation n'est pas destinée aux chats des particuliers.

2. Philippe Thouin informe le Conseil que l'enquête publique portant sur le PLUI débutera début avril. Il suggère par ailleurs qu'il serait de bon ton de replanter des arbres si la commune venait à en couper au moment des travaux du cimetière.

3. Denis Waeyaert s'est rendu à une réunion du TE61 en compagnie de Nicole Mougel et nous informe que l'inventaire des câbles enterrés devra être terminé avant le 1er janvier 2026. Il en coûtera 1,10 euro le mètre linéaire. Le TE61 peut reprendre le contrat en cours qui lie la commune à l'entreprise Porte. Il pose à nouveau la question des divers achats effectués par la commune. Le maire lui répond que le détail de ces achats sera présenté au moment de voter le budget. Il évoque enfin le mécontentement d'administrés qui se sont vus dans l'obligation de tailler leur haie après visite de la gendarmerie un dimanche matin. La grande majorité du Conseil se montre solidaire avec ces habitants et désapprouve la visite des gendarmes.

Départ de Renée Laurent à 20h50.

4. Naty Mathias veut savoir qui officiera le 17 août prochain lors du mariage de deux habitants de la commune et si la version de notre plan de sécurité est définitive. Nous en saurons plus le mois prochain.

4. Bernard Lebreton signale que M. Chardon du Département est venu constater les dégradations survenues au Mesnil : chemin du Hamel et passage à niveau. Il regrette par ailleurs, qu'il n'y ait pas de réunion voirie communale (commission).

5. Carine Tessier déplore l'occupation et la dégradation d'un terrain communal situé près du cimetière par un agriculteur qui y dépose des ballots et une remorque.

6. Dominique Marie informe le Conseil que le compte-rendu de la visite du cimetière par une architecte du CAUE est consultable en mairie. Il est conseillé à la Municipalité de ne pas mener de front la reprise des concessions et le réaménagement du cimetière pour des raisons d'économie. Il pose à nouveau la question de la promotion de notre secrétaire de mairie dont tout le monde reconnaît les mérites.

7. Nicole Mougel précise qu'elle ne rédigera plus de compte-rendu en raison de l'hostilité et de la critique systématique de deux membres du Conseil. La plupart des élus confirment le malaise actuel au sein de l'équipe.

8. Stéphanie Benoît veut avoir des nouvelles d'une personne qui souhaitait que son père soit inhumé dans notre cimetière. Réponse : la personne en question a été inhumée dans la concession de ses grands-parents.

La séance a été levée à 21H20 et le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi 25 mars 2024.